



MOT DU MAIRE

Les vacances sont terminées et c'est un nouveau départ pour plusieurs. On débute avec les étudiants qui entrent en classe, le travail pour plusieurs, les nouveaux élus qui vont entrer en fonction au niveau de la province et la préparation d'une autre année de plaisirs pour beaucoup d'organismes de la municipalité.

L'équipe municipale accueille une nouvelle venue dans son équipe, soit Mme Marijo Couturier Dubé, à titre d'agente de développement en remplacement de Mme Mathilde Loiselle. Mme Couturier a occupé ce poste dans d'autres municipalités auparavant. Je suis assuré qu'elle saura apporter un très bon support à toutes les organisations de notre milieu et je lui souhaite bienvenue.

La municipalité est à réorganiser le site internet pour le rendre plus attractif et pour qu'il réponde encore plus aux besoins actuels et futurs. Les nouvelles normes au niveau des affaires municipales nous obligent à modifier notre site pour une multitude d'articles et de règlements que nous devons diffuser. Le tout devrait être en place pour la fin de l'année ou au début de l'année 2013.

Des travaux seront exécutés dans le parc de l'action pour faire un jeu de croquet et de pétanque avec des aménagements (sentiers, banc et abreuvoir extérieur). Une subvention du programme Horizon auquel la municipalité a participé nous permet de faire cet aménagement.

La municipalité est toujours en attente d'un certificat d'autorisation pour réaliser des travaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la rue de la Pruchière. La municipalité fait tout son possible pour pouvoir réaliser ces travaux cet automne, à la demande de certains citoyens. Ce projet bénéficie d'une aide financière du retour sur la taxe d'essence.

J'invite la population à participer au onzième gala du roman policier qui aura lieu le 22 septembre 2012 sous la présidence d'honneur de M. Michel Dumont. Félicitations aux organisateurs et à tous les bénévoles qui gravitent autour de l'activité. La soirée du gala est une soirée où une bourse de 3,000.00 \$ est remise parmi les trois finalistes à un écrivain qui aura su charmer le jury par ses textes et son intrigue.

Gervais Lévesque,
Maire

**PROCHAINE
SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL
LE MARDI 2 OCTOBRE 2012
À 20H00**

À LIRE CE MOIS-CI :

Message du maire	1
Votre conseil municipal	2
Mot du Directeur général	2
Activités à venir	3
Nouvelles de l'agente	3
Loisir intermunicipal	4
Profil d'entreprises	5
Des nouvelles du conseil 6-7-8-9-10-11-12	
Centre d'action bénévole	12
Habitations Saint-Pacôme	13
Cercle de Fermières de Saint-Pacôme	13
Kam-Aide inc.	13
Verger conservatoire Côte-du-Sud	14
Arc-en-ciel du cœur	14
Centre-Femmes	14
Station plein air Saint-Pacôme	15
Du jardin... à la maison	16
Club 50 ans et plus	16
Capsule verte	16
Sécurité routière	16
Chronique culturelle	17
Gala du Roman policier	18
Café Jasette	19
Souper Oktoberfest	19
Calendrier octobre 2012	20

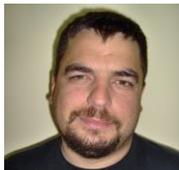
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

Votre Conseil Municipal



Gervais Lévesque
Maire



Nicholas Ouellet
Siège no 1



Robert Bérubé
Siège no 2



Daniel Jean
Siège no 3



Sylvain Dubé
Siège no 4



Camille Fortin
Siège no 5



Jean Santerre
Siège no 6

Directeur général :

M. Frédéric Lee

Directrice générale adjointe :

Mme Marjolaine Lévesque

Agente de développement :

Mme Marijo Couturier Dubé

Technicienne en loisirs :

Mme Roxanne Carboneau

Bureau municipal de Saint-Pacôme

27, rue St-Louis

Téléphone : 418-852-2356

Télécopieur : 418-852-2977

Courriel : stpacome@bellnet.ca

Site internet : www.st-pacome.ca

Un mot du Directeur général

PROBLÉMATIQUES DIVERSES

Nous remarquons dernièrement quelques comportements qui, sans être nécessairement punissables par règlement, peuvent porter préjudice à la qualité de vie de la majorité d'entre nous. Nous avons remarqué :

- Des rejets de mégots en grande quantité dans le parc où les enfants jouent sur la rue Caron;
- Des véhicules lourds qui laissent virer leurs moteurs près des résidences;
- Des tentatives de feu de camp près du chalet des loisirs;
- Des lançages de roche sur les lumières de la croix;
- Des bris de barrières d'accès aux chemins privés dans le secteur de la Côte Norbert;
- Des gens qui rôdent autour des maisons avec des lampes de poche le soir;
- Etc.

Pour ceux à qui le chapeau peut faire, dites-vous que si nous énumérons ces mauvaises pratiques en ce moment, c'est que nous travaillons sur le dossier. Je tiens à vous rappeler que si vous vous sentez en danger ou en perte de vos droits de base, vous pouvez appeler la Sûreté du Québec au 418-492-3638.

GROS REBUTS

C'est dans la semaine du 9 au 12 octobre 2012 que nous ferons la collecte des gros rebuts. Suite à notre première expérience du printemps dernier, nous apporterons quelques modifications :

- Les roues et pneus de tracteur ne seront plus acceptés;
- Les arbres et branches ne seront plus acceptés. Vous devez aller les porter directement à l'Éco-Centre;
- Les ordures biologiques et celles dans les sacs verts ne sont toujours pas acceptées.

De plus, l'horaire de collecte reste à notre discrétion. Même si vous mettez vos gros rebuts au chemin le 9 au matin, ils ne seront pas nécessairement ramassés immédiatement.

Frédéric Lee
Directeur général

Des nouvelles de notre agente de développement

Ici, chez moi

Lundi 10 septembre, il est 8h00 et j'ouvre pour la toute première fois la porte du bureau municipal en tant qu'agente de développement de Saint-Pacôme!

Saint-Pacôme... J'y suis née, j'y ai grandi, je m'y suis établie avec ma famille et me voilà maintenant employée de la municipalité. Je suis très heureuse d'être votre nouvelle agente de développement. Suite à mes études universitaires, j'ai travaillé comme agente de développement aux municipalités de Rivière-Ouelle et de Saint-Gabriel. Comme je viens tout juste de commencer mon emploi à Saint-Pacôme, je ne suis pas en mesure de vous informer des différents dossiers des organismes. Je prends présentement connaissance des projets en cours. J'ai bien hâte de travailler avec vous. N'hésitez pas à communiquer avec moi, il me fera plaisir de vous rencontrer.

Marijo Couturier Dubé
Agente de développement

Café-Jasette



Thématique :

*Comité des proches aidants et Perce-Neige
Animé par : Sylvie Potvin et Gisèle MontPlaisir*

Le lundi 15 octobre à 9h30

À la salle municipale de Saint-Pacôme

*Une multitude de services à connaître, le tout animé par
deux intervenantes dynamiques.*

Pour vous inscrire : 418-852-2356

Activités à venir...

Le mercredi 19 septembre, à 19h30 réunion du comité Villes et Villages en santé à la salle municipale;

Le jeudi 20 septembre, à 18h30 début du Qi Gong à la salle municipale;

Le samedi 22 septembre, remise des pouvoirs du Club Optimiste à la Station plein air;

Le samedi 22 septembre, 11^e Gala du Roman Policier au Club de Golf de Saint-Pacôme;

Le samedi 22 septembre, soirée de danse de l'Âge d'or à la salle municipale;

Le lundi 24 septembre, à 19h30 réunion du Comité de développement;

Le mardi 25 septembre, début de la gymnastique du cerveau à la salle municipale;

Le mercredi 26 septembre, à 19h30 assemblée générale annuelle de la Station plein air à la Station;

Le jeudi 27 septembre, à 18h30 Qi Gong à la salle municipale;

Le dimanche 30 septembre, brunch de l'Association des personnes handicapées à la salle municipale;

Le mardi 2 octobre, à 20h00 à la salle du conseil, séance ordinaire de votre conseil municipal;

Le mercredi 3 octobre, à 18h00 souper-conférence de l'Arc-en-ciel du cœur au Club de Golf de Saint-Pacôme;

Le mardi 9 octobre, début de la cueillette des gros rebuts;

Le mercredi 10 octobre, de 14h00 à 19h00 exposition locale du Cercle de Fermières et ouverture officielle du local, suivi à 19h30 de la réunion mensuelle;

Le dimanche 14 octobre, brunch annuel du Comité d'Actions Contre la Pauvreté au Club de Golf de Saint-Pacôme;

Le lundi 15 octobre, à 9h30 à la salle municipale, Café Jasette;

Le samedi 20 octobre, souper Ocktoberfest à la Station plein air de Saint-Pacôme;



GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social
7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812

Les chroniques du loisir intermunicipal

Camp de jour (Saint-Pacôme/Saint-Gabriel)

Le camp de jour de Saint-Pacôme a fermé ses portes le 10 août dernier. Leur dernière activité fut un magnifique spectacle réalisé avec la collaboration des enfants de Saint-Pacôme et de Saint-Gabriel.

Nous sommes très heureux du partenariat entre la municipalité de Saint-Pacôme et de Saint-Gabriel pour cet été.

Je lève mon chapeau aux 5 animateurs et à leur coordonnatrice pour le travail qu'ils ont accompli durant les 7 semaines du camp de jour. Leur été fut parsemé de chansons, de jeux d'eau, de sorties, de grands jeux, d'activités spéciales et j'en passe. Ce fut un plaisir de travailler avec vous.

Mot de la coordonnatrice du camp de jour, R2D2

Bonjour à tous,

Déjà un été sous le soleil qui se termine. Je pense que nous n'aurions pas pu espérer mieux ! C'est après un été formidable que je dois faire mes remerciements aux gens qui ont enjolivé chacune de mes journées. Merci tout d'abord aux parents qui nous ont fait confiance tout au long de l'été, aux généreux commanditaires ainsi qu'à ma superbe équipe d'animation. Bonne rentrée à tous et, je l'espère, à l'année prochaine ! R2D2.

Soccer intermunicipal

Pour une deuxième année consécutive la municipalité de St-Pacôme et une équipe de bénévoles dévoués on fait bouger les jeunes cet été. 41 jeunes de 4 à 12 ans ont pu jouer au soccer, et ce, 2 soirs par semaine. Ces jeunes joueurs étaient divisés en 3 groupes d'âge et à 3 reprises, ils ont joué contre l'équipe de Saint-Gabriel. Ce succès n'aurait pas été possible sans l'aide de commanditaires et nous aimerions les remercier : Roland et frères, Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle et le Club Optimiste de St-Pacôme. Votre contribution fût très appréciée tout au long de l'été. J'aimerais aussi

souligner l'implication des entraîneurs et de notre photographe, Caroline Beaulieu, qui se sont impliqués bénévolement à faire de cette activité un succès.

À Mont-Carmel, ce fut une dizaine de jeunes joueurs qui ont participé au soccer récréatif. Endurance, plaisir et tactique de jeux ont été à l'honneur durant les semaines de pratique. Ils seront de retour l'an prochain avec un calendrier de parties intermunicipales. Ils désirent remercier l'URLS du Bas-Saint-Laurent et la municipalité de Mont-Carmel pour leur aide financière à l'achat de nouveaux matériels.

Programmation intermunicipale

C'est le 5 septembre dernier que vous avez reçu la programmation d'automne. Plusieurs activités sont offertes pour toute la famille, et ce, pour les trois municipalités. Les activités y sont séparées par mois, de septembre à décembre, pour faciliter votre organisation du temps. La plupart des cours débutent au mois de septembre, sauf quelques un qui viennent faire exception à la règle. Par exemple : un cours 101 de cuisine pour vos adolescents, un cours de patin pour débutant, intermédiaire/expert.

Programmation d'hiver

Eh oui ! Je pense déjà à la prochaine programmation, celle d'hiver. J'aimerais connaître encore plus vos goûts et vos intérêts. Écrivez-moi quel type de cours, d'ateliers ou de formations que vous aimeriez avoir, que ce soient des activités pour les tout-petits, les jeunes d'âge scolaire, les adolescents, la famille et pour ceux qui ont la sagesse.

Par courriel : rcarbonneau.iterloisir@hotmail.ca

Par Facebook : Loisir intermunicipal (que vous soyez sur Facebook ou non)

Par téléphone : Lundi 418-498-2050 *115
 Mardi/mercredi 418-852-2801
 Jeudi/vendredi am 418-852-2356

Roxanne Carbonneau

Coordonnatrice en loisir intermunicipal



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA STATION PLEIN AIR

AU CHALET DE LA STATION
LE MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2012
À 19H30

BIENVENUE À TOUS !

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE

Commençant au début d'octobre 2012.

À l'édifice municipal de **St-Pacôme**

Le lundi soir de 7h00 à 9h00

En groupe (4 à 6 personnes)

Niveaux débutant ou intermédiaire.

Au niveau intermédiaire : anglais parlé seulement.

Expressions courantes, construction de phrases, temps des verbes, correction de la prononciation, mises en situation.

Plus : 5 à 7 mensuel pour s'amuser tout en apprenant.

Prix : 25.00 \$ chaque leçon de 2 heures.

Qualifications de la formatrice :

4 ans d'expérience en enseignement de l'anglais. 20 ans en immersion. Formation de l'Université Laval en enseignement d'une langue seconde.

Contactez-moi pour vous inscrire :

LOUISE SIMARD au 418 860-3022

..PROFIL D'ENTREPRISES



Le tirage de 20 paco\$ pour le mois d'août avait lieu au Club de Golf de Saint-Pacôme. Toujours sous l'œil attentif de membres du comité de développement, le tirage a désigné, Mme Aline Bernier comme gagnante. Félicitations!

Le prochain tirage aura lieu le vendredi 12 octobre 2012.

Pour participer, remplissez le formulaire disponible en bas de page et déposez-le avant le vendredi 12 octobre 2012 à 16h00 au Casse-croûte Plan B.

PETTE HISTOIRE DES COMMERCE D'ICI

Taxi Saint-Pacôme



Le premier permis de Taxi Saint-Pacôme a été délivré à M. Robert Lévesque et acheté en 1947 par M. Gérard Gagnon qui, durant plusieurs

années, a servi la population de Saint-Pacôme. En 1988, M. Martin Pelletier se porte acquéreur de ce permis et pendant 20 ans, il prend la relève avec M. Réal Gagnon (fils de Gérard).

C'est en 2008 qu'il vend à M. Nicholas Ouellet. À compter du 2 juin 2008, avec sa mère Mme Claire Grand'Maison, il travaille depuis 4 ans à donner un service à tous ceux et celles qui ont besoin, et ce, 24 heures sur 24. Pas beaucoup de répit pour Nicholas qui est marié et père de deux belles fillettes. Il doit jongler avec ses nombreuses heures de travail et sa vie familiale.

Des contrats avec la Commission scolaire et le CSSS du Kamouraska lui permettent de continuer ce service essentiel aux gens de Saint-Pacôme.

Nicholas tient à dire MERCI à toute sa clientèle ainsi qu'à M. Martin Pelletier pour son support et l'aide apportée au cours des 4 dernières années.

Taxi Saint-Pacôme est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, et ce, toujours au même numéro depuis plus de 20 ans, 418-852-2757.

Casse-croûte Plan B

... Une Belle Histoire ...

Nous avons vu le jour le premier juillet 2010. Deux propriétaires ; Martin Pelletier, bien reconnu dans le domaine du Taxi et propriétaire depuis 20 ans du Taxi du Moulin et Renée Gagnon bien ancrée dans le domaine de la restauration et au service à la clientèle depuis 20 ans également.

Ayant envie d'un nouveau défi, le désir d'avoir notre commerce, notre nouveau duo....a décidé de foncer !!!

Une belle équipe dans la vie et en affaires.... Nous voilà avec une construction ...toute neuve !!..Fabriquée de nos mains (nos mains incluent bien sûr notre famille et nos amis que nous remercions)!!

Grâce à notre clientèle grandissante, que nous remercions, nous avons de nouveaux employés à temps plein et quelques postes à temps partiel !!

Donc, Merci à vous, notre précieuse Clientèle de tous les jours et Merci à vous nos fidèles employés.

Renée et Martin



COUPON DE PARTICIPATION AU TIRAGE «L'ACHAT LOCAL, C'EST GÉNIAL !»

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Afin de favoriser l'achat local, le comité de développement de Saint-Pacôme s'allie aux commerçants du village pour créer ce nouveau concours : pour participer, déposez ce coupon dans la boîte destinée à cet effet au Casse-croûte Plan B.

Le 12 octobre, nous ferons tirer 20 Paco\$ à dépenser auprès de Taxi Saint-Pacôme ou au Casse-croûte Plan B.

Bonne chance !

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 3 juillet, 7 et 27 août 2012

187.07.12 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2012 soit accepté tel que présenté.

188.07.12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2012

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2012 soit adopté tel que présenté.

189.07.12 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2012

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2012 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Nicholas Ouellet qu'à une prochaine réunion, un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera adopté.

191.07.12 PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES RUES OUELLET ET PAQUET – FOURNITURES POUR L'INSTALLATION DU RÉSEAU PLUVIAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a demandé des soumissions pour l'achat des fournitures nécessaires à l'installation du réseau pluvial sur les rues Paquet et Ouellet ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues taxes incluses :

Grossiste M.R. Boucher inc.	7 568,21 \$
Réal Huot inc.	5 845,49 \$

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Réal Huot inc. au montant de cinq mille huit cent quarante-cinq dollars et quarante-neuf cents (5 845,49 \$) taxes incluses pour les fournitures nécessaires à l'installation du réseau pluvial des rues Paquet et Ouellet.

192.07.12 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LES BORDURES DE RUES – RUES CHAMBERLAND ET MARTIN

ATTENDU QU'une partie de l'installation des bordures de rues est à faire sur les rues Chamberland et Martin;

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été faites dans ce dossier;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues;

Michel Montminy inc.	
88 mètres – rue Chamberland	4 075,28 \$
133 mètres – rue Martin	6 159,23 \$
Travaux au complet	9 986,99 \$

Jean Leclerc Excavation	
88 mètres – rue Chamberland	5 975,20 \$
133 mètres – rue Martin	6 636,70 \$
Travaux au complet	9 259,90 \$

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Jean Leclerc Excavation au montant de neuf mille deux cent cinquante-neuf et quatre-vingt-dix dollars (9 259,90 \$) taxes en sus pour l'installation des bordures sur les rues Chamberland et Martin.

193.07.12 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – PAVAGE 2012

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour diverses réparations de pavage dans notre Municipalité;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues et qu'après vérifications, elles sont toutes trois conformes (taxes en sus) :

Const. Jean-Paul Landry inc.	45 000,00 \$
Construction BML	39 873,68 \$
Pavage Francoeur	35 070,70 \$

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Pavage Francoeur au montant de trente-cinq mille soixante-dix dollars et soixante-dix cents (35 070,70 \$) taxes en sus.

194.07.12 FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU le départ de Mme Mathilde C. Loiselle, agente de développement, à compter du 20 juillet 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le Comité de sélection pour les entrevues et l'embauche du (de la) candidat(e) retenu(e)

pour le poste d'agent(e) de développement soit formé de M. Gervais Lévesque, M. Frédéric Lee, Mme Éliane Vincent et M. Sylvain Dubé.

195.07.12 MANDATER UNE FIRME SPÉCIALISÉE DANS LE DOMAINE DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET TRANSMETTRE UN PLAN DE TRAVAIL AVEC UN ÉCHÉANCIER AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu plusieurs demandes pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout de la rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a reçu une demande d'autorisation le 2 décembre 2011 de la Municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE suite à cette demande le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous demande de mandater une firme spécialisée dans le domaine du traitement des eaux usées afin d'optimiser la performance des étangs aérés;

ATTENDU QUE le rabattement de la charge et la capacité nitrifiante sont insuffisants et que l'aération et la quantité de boue contenues dans les étangs peuvent être la source du problème selon le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU QU'une mesure des boues en y incluant les talus sera réalisée en 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme confie le mandat à la firme spécialisée BPR, qui a conçu les étangs, pour un montant maximum de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$), et, par la suite, la Municipalité s'engage à remettre le plan de travail avec un échéancier au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) les résultats déjà obtenus lors d'analyses déjà effectuées et qu'elle transmette au MDDEP un descriptif des problématiques rencontrées pour les cinq résidences;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) l'étude géotechnique

effectuée à l'automne 2011 sur le site de la rue de la Pruchière;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) la réglementation en vigueur et qui sera appliquée lors du branchement à l'aqueduc municipal (article 3 et 9 du règlement numéro 113);

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme reporte le projet de raccordement du terrain de golf tant et aussi longtemps que la problématique des étangs ne sera pas régularisée;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à faire désaffecter les systèmes de traitement individuels en respect avec la réglementation déjà établie.

196.07.12 ACCRÉDITATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE OUELLE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme a adopté, le 6 décembre 2011, sa politique d'accréditation des organismes qui oblige les organismes désireux de se prévaloir des divers services municipaux qui leur sont conférés en vertu de cette politique, à se soumettre à la procédure d'accréditation des organismes;

ATTENDU QUE la Société de gestion de la rivière Ouelle a manifesté son intérêt à obtenir cette accréditation et a fourni les documents exigés à la municipalité conformément à cette démarche;

ATTENDU QUE la Société de gestion de la rivière Ouelle est admissible à l'accréditation des organismes de Saint-Pacôme, en vertu des critères d'admissibilité définis dans la politique d'accréditation des organismes de Saint-Pacôme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme octroie l'accréditation à la Société de gestion de la rivière Ouelle.

197.07.12 ACCRÉDITATION DE LA STATION PLEIN AIR SAINT-PACÔME PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme a adopté, le 6 décembre 2011, sa politique d'accréditation des organismes qui oblige les organismes désireux de se prévaloir des divers services municipaux qui leur sont conférés en vertu de cette politique, à se soumettre à la procédure d'accréditation des organismes;

ATTENDU QUE la Station Plein air Saint-Pacôme a manifesté son intérêt à obtenir cette accréditation et a fourni les documents exigés à la municipalité conformément à cette démarche;

ATTENDU QUE la Station Plein air Saint-Pacôme est admissible à l'accréditation des organismes de Saint-Pacôme, en vertu des critères d'admissibilité définis dans la politique d'accréditation des organismes de Saint-Pacôme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme octroie l'accréditation à la Station Plein air Saint-Pacôme.

198.07.12 ACCRÉDITATION DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-PACÔME PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme a adopté, le 6 décembre 2011, sa politique d'accréditation des organismes qui oblige les organismes désireux de se prévaloir des divers services municipaux qui leur sont conférés en vertu de cette politique, à se soumettre à la procédure d'accréditation des organismes;

ATTENDU QUE le club des 50 ans et plus de Saint-Pacôme a manifesté son intérêt à obtenir cette accréditation et a fourni les documents exigés à la municipalité conformément à cette démarche;

ATTENDU QUE le club des 50 ans et plus est admissible à l'accréditation des organismes de Saint-Pacôme, en vertu des critères d'admissibilité définis dans la politique d'accréditation des organismes de Saint-Pacôme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme octroie l'accréditation au Club des 50 ans et plus de Saint-Pacôme.

199.07.12 ACCRÉDITATION DU CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-PACÔME PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme a adopté, le 6 décembre 2011, sa politique d'accréditation des organismes qui oblige les organismes désireux de se prévaloir des divers services municipaux qui leur sont conférés en vertu de cette politique, à se soumettre à la procédure d'accréditation des organismes;

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières de Saint-Pacôme a manifesté son intérêt à obtenir cette accréditation et a fourni les documents exigés à la municipalité conformément à cette démarche;

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières de Saint-Pacôme est admissible à l'accréditation des organismes de Saint-Pacôme, en vertu des critères d'admissibilité définis dans la politique d'accréditation des organismes de Saint-Pacôme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme octroie l'accréditation au Cercle de Fermières de Saint-Pacôme.

200.07.12 ACCRÉDITATION DU CLUB OPTIMISTE DE SAINT-PACÔME PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme a adopté, le 6 décembre 2011, sa politique d'accréditation des organismes qui oblige les organismes désireux de se prévaloir des divers services municipaux qui leur sont conférés en vertu de cette politique, à se soumettre à la procédure d'accréditation des organismes;

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Saint-Pacôme a manifesté son intérêt à obtenir cette accréditation et a fourni les documents exigés à la municipalité conformément à cette démarche;

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Saint-Pacôme est admissible à l'accréditation des organismes de Saint-Pacôme, en vertu des critères d'admissibilité définis dans la politique d'accréditation des organismes de Saint-Pacôme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme octroie l'accréditation au le Club Optimiste de Saint-Pacôme.

201.07.12 PAIEMENT DE LA QUOTE-PART À LA STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME POUR LES MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme verse à la Station plein air de Saint-Pacôme un montant de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (9 999,99 \$) représentant la quote-part pour les mois d'août, septembre et octobre immédiatement.

202.07.12 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME DANIELLE DIONNE ET M. JEAN-LOUIS BERNIER

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Danielle Dionne et M. Jean-Louis Bernier ont reçu par legs la

propriété sise au 17, rue Loranger le 20 avril 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Danielle Dionne et M. Jean-Louis Bernier au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 17 rue Loranger.

203.07.12 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME FRÉDÉRIQUE DUVAL ET MME MARIE DUVAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Frédérique Duval et Mme Marie Duval ont acquis la propriété sise au 23, rang de la Canelle le 15 avril 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Frédérique Duval et Mme Marie Duval au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 23 rang de la Canelle.

204.07.12 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME MADALINA-LILIANA VARBAN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Madalina-Liliane Varban a acquis la propriété sise au 21 rue Pelletier le 15 juin 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Madalina-Liliana Varban au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 21 rue Pelletier.

205.07.12 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ - M. RÉAL LABEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE M. Réal Label a reçu par leg la propriété sise au 151, rue Galarneau le 17 mai 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Réal Label au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 151, rue Galarneau.

206.07.12 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 269 – PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, RUE GARNEAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu plusieurs demandes pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout de la rue Garneau;

Plan et devis	35 000 \$
Tuyaux, drains et regards	25 000 \$
Excavation et matériel	90 000 \$
Bordures de rue	25 000 \$
TOTAL	175 000 \$

ATTENDU QUE le coût estimé est de cent soixante-quinze mille dollars (175 000,00 \$) pour le prolongement des services sur la rue Garneau;

ATTENDU QUE le propriétaire du fonds de terrain et le promoteur sont d'accord à contribuer au prolongement de la rue, dans une proportion de 11,0 %;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance extraordinaire du conseil municipal le 15 mai 2012;

ATTENDU QUE la quote-part du promoteur devra être payée à la Municipalité; avant l'autorisation de chaque étape de réalisation du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes pour l'achat de terrains avec services d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial dans ce secteur pour construction à l'été 2013;

ATTENDU QUE la majorité des terrains avec services se sont vendus depuis l'installation du réseau et que la municipalité connaît un développement croissant depuis l'installation de ces services;

ATTENDU QUE pour le développement de la municipalité, il est important d'attirer de nouveaux citoyens à venir s'installer dans notre belle région en leur offrant des services adéquats;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à la majorité des membres présents, les conseillers M. Robert Bérubé et M. Nicholas Ouellet étant contre, que le règlement suivant portant le numéro 269, soit adopté.

Règlement pourvoyant un emprunt de cent soixante-quinze mille dollars (175 000,00 \$)

pour la réalisation des travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sanitaires de cent-quinze mètres (115 m) sur la rue Garneau sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme.

ARTICLE 1 BUT ET DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'aqueduc sur une longueur approximative de cent-quinze mètres (115 m), d'égout sanitaire sur une longueur approximative de cent-quinze mètres (115 m) et d'égout pluvial sur une longueur approximative de cent-quinze mètres (115 m), la construction des entrées de service d'égout domestique et d'aqueduc, la réfection complète de la structure de la chaussée d'une partie de la rue Garneau sur une longueur approximative de cent-quinze mètres (115 m).

ARTICLE 2 DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil municipal décrète une dépense n'excédant pas cent soixante-quinze mille dollars (175 000,00 \$) incluant les frais techniques, les frais administratifs, les frais légaux, les frais de négociation de l'emprunt, l'intérêt sur emprunt temporaire et tout autre dépense.

ARTICLE 3 ACQUISITION DES DROITS DE PASSAGE ET AUTRES

Le Conseil est autorisé à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, tous les terrains nécessaires, servitudes et droits nécessaires à la réalisation des présents travaux. Les titres requis seront précisés ultérieurement par résolution si nécessaire.

ARTICLE 4 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de cent soixante-quinze mille dollars (175 000,00 \$) remboursables sur vingt (20) ans pour la quote-part de la Municipalité et selon les échéances prévues aux critères administratifs des programmes d'aide pour le versement des subventions.

ARTICLE 5 IMPOSITION FISCALE À L'ENSEMBLE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, et ce, dans une proportion de quinze pour cent (15 %), il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 IMPOSITION FISCALE AUX SECTEURS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement

en capital des échéances annuelles de l'emprunt, et ce, dans une proportion de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), il est exigé par le présent règlement et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur desservi par les réseaux d'aqueduc et égout et par le prolongement des réseaux d'aqueduc et égout, est décrit en détail à l'annexe « B », une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables à l'intérieur du bassin de taxation.

ARTICLE 6.1 UNITÉS DE BASE

Unités de base utilisées pour le remboursement des coûts d'immobilisation, incluant les frais contingents et les taxes inhérentes aux travaux décrits précédemment.

Catégorie

-résidentiel (1 logement et plus)	
Voir article 6.2	
-Terrain vacant	0,5
-Terrain vacant situé dans la zone d'extension des rues Garneau et Meunier	1,0
-Terrain vacant situé dans la zone de prolongement du réseau jusqu'à la limite de la zone industrielle au sud de la route 230	1,0
- Terrain vacant situé dans la rue Plourde	1,0
-Chalets	0,5
-Maisons mobiles	1,0
-Ébénisterie	1,0
-Salons funéraires	1,0
-Bureau de poste –Édifice comm,	1,0
-Centre jardin	1,0
-Salon de coiffure	1,0
-Salon de coiffure dans une résidence du propriétaire	1,5
-Autres commerces, services et services professionnels	1,0
-Usage commercial de services et de services professionnels dans un bâtiment résidentiel non spécifiquement mentionné dans le présent règlement	1,0
-Maison de chambre-pensions comptant entre une (1) et cinq (5) chambres	1,0
-Maison de chambres comptant entre 11 à 13 chambres	2,5
14 à 16 chambres	3,0
17 à 19 chambres	3,5
-Maison de chambres –pensions comptant entre six (6) et dix (10) chambres	2,0
-Centre touristique (toute installation sanitaire mixte qui fait partie d'un site à vocation touristique)	2,5

-Scierie, séchoirs	1,0
-Poissonnerie	1,5
-Hôtels avec bar et salle à manger seule	1,5
-Restaurants saisonniers	1,5
-Compagnies de transport 2/garage 1/édifice à bureau	
-Industries manufacturières :	
1 à 5 employés	1,0
6 à 10 employés	1,5
11 à 20 employés	2,0
21 à 30 employés	2,5
31 et plus	3,0
-Institutions financières :	
1 à 4 employés	1,0
5 à 9 employés	1,5
10 employés et plus	2,5
-Garages	2,0
-Garage – stations-service	2,0
-Garage(peint./soud./déboss./essence	2,0
-Restaurants	2,0
-Magasin général	2,0
-Épiceries – bouchers	2,0
-Épiceries – dépanneurs	2,0
-Salle de quilles	2,0
-Lave-autos	2,5
-Garages – ventes automobiles	3,0
-Fermes avicoles	3,0
-Fermes laitières	4,0
-Hôtels avec motels, restaurants et bar	4,0

Dans le cadre du présent règlement, la terminologie « terrain vacant » signifie terrain :

a) qui est desservi par les égouts sanitaire et pluvial ou l'aqueduc et dont les dimensions et la superficie du terrain correspondent aux dimensions minimales exprimées dans le règlement de zonage en vigueur à l'égard de la zone où se situe le terrain et qui peut être construit, selon les exigences dudit règlement.

ARTICLE 6.2 UNITÉ DE BASE RÉSIDENTIELLE

Unité résidentielle :

- L'unité de référence de base est celle d'une résidence unifamiliale qui égale un (1,0) (vacant ou non).
- Pour chaque immeuble de plus d'un (1) logement jusqu'à trois (3) logements : unité de base pour un immeuble un (1) logement (1,0) plus 0,8 unité pour chaque logement supplémentaire.
- Pour chaque immeuble de plus de trois (3) logements jusqu'à cinq (5) logements : unité de base pour un immeuble trois (3) logements (2,6) plus 0,7 unité pour chaque logement supplémentaire.
- Pour chaque immeuble de plus de cinq (5) logements jusqu'à huit (8) logements : unité de base pour un immeuble cinq (5) logements (4,0) plus 0,5 unité pour chaque logement supplémentaire.
- Pour chaque immeuble de plus de huit (8) logements : unité de base pour un immeuble huit (8) logements (5,5) plus 0,13 pour chaque logement supplémentaire.

ARTICLE 7 APPROPRIATION AUTORISÉE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT SI LE MONTANT DÉPENSÉ EST PLUS ÉLEVÉ

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8 CONTRIBUTION OU SUBVENTION POUVANT RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

207.07.12 MME MATHILDE C. LOISELLE, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT – DÉMISSION DE SON POSTE

ATTENDU QUE Mme Mathilde C. Loisel, agente de développement, nous a informés, en date du 11 juin dernier, qu'elle quittera définitivement son poste à compter du 20 juillet;

ATTENDU QUE Mme Mathilde C. Loisel, a su s'acquitter de ses tâches avec professionnalisme et diplomatie;

ATTENDU QUE Mme Mathilde C. Loisel a su se faire apprécier tant par les équipes de travail qu'elle a côtoyé que par les bénévoles œuvrant au sein des différents comités de notre Municipalité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir nos plus sincères remerciements à Mme Mathilde C. Loisel pour sa serviabilité, sa sociabilité et son excellent travail au sein de notre équipe.

208.07.12 SIGNATURE DE L'ENTENTE DE LOCATION AVEC ÉLECTRONIQUE MERCIER

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire, M. Gervais Lévesque et

M. Frédérick Lee, directeur général, à signer l'entente de location de terrain avec Électronique Mercier, tel qu'il a été prévu dans la résolution numéro 164.06.12.

209.07.12 SUIVI DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL – PROJET DE PROLONGEMENT DU SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – RUE DE LA PRUCHIÈRE

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Roche Ltée pour répondre aux quatre questionnements techniques du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP); les points 4, 5, 6 et 7 des recommandations reçues du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs étant que :

4) Confirmer que sur les coupes transversales des feuillets FE-007 et FE-008 que le positionnement de la conduite d'aqueduc par rapport aux conduites d'égouts respecte l'article 10.1 du BNQ 1809-300/2004. La distance semblant serrée pour les coupes entre les chaînages 0+110 et 0+140;

5) De fournir plus de précision, car les puisards identifiés sous la forme P-X donnent des informations divergentes, car le détail de la Coupe type rue de la Pruchière indique des puisards de 450 millimètres de diamètre et de type conventionnels alors que le bordereau indique un diamètre de 600 millimètres et de type percolant. Il faut aussi connaître la nature des puisards, car ils doivent être conformes au devis normalisé NQ-1809/300;

6) D'inclure des mesures de contrôle afin de limiter l'impact sur le milieu récepteur soit la Rivière-Ouelle pour les égouts pluviaux;

7) De confirmer que pour le ponceau à la hauteur 0+090 la désaffectation de l'ouvrage se fera conformément à l'article 12.2.22 du BNQ 1809-300/2004.

De plus il est demandé qu'un suivi soit fait à la Municipalité de Saint-Pacôme pour ces quatre questionnements du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

210.07.12 DEMANDE AU CANADIEN NATIONAL ET AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – RÉPARATION DE LA TRAVERSE DE CHEMIN DE FER SITUÉE SUR LA ROUTE 230 EN DIRECTION DE LA POCATIÈRE

ATTENDU QUE la traverse de la ligne du Canadien National via la route 230 dans le secteur de la rue Grand-Maison et du Nord du Rocher comporte des risques via sa configuration;

ATTENDU QUE malgré les travaux de réfection effectués en 2011 la traverse comporte encore des risques pour la

circulation à cause de la chaussée qui est instable;

ATTENDU QUE des plaintes de citoyens ont été reçues à la Municipalité de Saint-Pacôme concernant cette traverse;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au Canadien National ainsi qu'au Ministère des Transports de stabiliser la plaque d'asphalte à la traverse du CN et de la route 230 dans le secteur de la rue Grand-Maison et Nord du Rocher.

211.07.12 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h40.

212.08.12 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 août 2012 soit accepté tel que présenté.

213.08.12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012 soit adopté tel que présenté.

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 270 PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Robert Bérubé qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 270 portant sur l'utilisation de l'eau potable sera adopté.

215.08.12 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU la tenue d'élection provinciale au Centre municipal le mardi 4 septembre prochain ;

ATTENDU QUE l'édifice municipal où siège le conseil sera alors utilisé comme lieu de scrutin ;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance ordinaire du conseil devant avoir lieu le mardi 4 septembre 2012 à 20 heures soit reportée au mercredi 5 septembre 2012 à 20 heures.

216.08.12 AUTORISATION D'EN APPELER POUR LES OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT 2012-2013 DES RUES MUNICIPALES

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à procéder aux appels d'offres pour le déneigement des rues municipales pour l'hiver 2012-2013 pour une période de un (1) an, trois (3) ans et cinq (5) ans.

217.08.12 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (HLM) – ADOPTION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2012

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la révision budgétaire 2012 de l'Office municipal d'habitation tel que présenté ci-dessous :

REVENUS	48 066 \$
DÉPENSES	
Administration	10 474 \$
Conciergerie et entretien	11 216 \$
Énergie, taxes, assurance et sinistres	26 782 \$
Remplacement, améliorations et modernisation	18 050 \$
Financement	40 053 \$
Services à la clientèle	3 490 \$
Total des dépenses	110 065 \$
DÉFICIT	
Partage du déficit :	61 999 \$
SHQ : 90%	55 799 \$
Municipalité : 10%	6 200 \$

218.08.12 DÉSIGNATION DE LA MRC COMME MANDATAIRE DE LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ TRANS-APTE INC.

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska est déjà mandataire du transport collectif et intégré de Trans-apte inc.;

ATTENDU QU'en mai dernier un protocole d'entente est intervenu entre Ville La Pocatière et la Corporation de transport adapté Trans-apte inc. afin de désigner la MRC de Kamouraska comme mandataire du service de transport adapté;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de désigner la MRC de Kamouraska comme mandataire du service de transport adapté de la Corporation de transport adapté Trans-apte inc.

219.08.12 ACCEPTATION DE LA FACTURE DE GAËTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC. – BRIS CAUSÉS PAR LA FOUDRE À NOS ÉQUIPEMENTS POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC À L'ÉTÉ 2011

ATTENDU QU'à l'été 2011, des bris majeurs ont été causés par la foudre à nos équipements pour le réseau d'aqueduc;

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de la facture numéro 20123225 de Gaétan Bolduc & Associés inc. au montant de

seize mille cent cinquante-sept dollars et soixante-quatorze cents (16 157,74 \$) taxes incluses.

220.08.12 PAIEMENT DE LA QUOTE-PART À LA STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à la majorité des membres présents, M. Robert Bérubé étant contre, que la Municipalité de Saint-Pacôme verse à la Station plein air de Saint-Pacôme un montant de six mille six cent soixante-six dollars et soixante-six cents (6 666,66 \$) représentant la quote-part pour les mois de novembre et décembre 2012 immédiatement.

ACCEPTATION DE LA FACTURE DE ROCHE LTÉE – PROJET DE RACCORDEMENT DU CLUB DE GOLF DE SAINT-PACÔME

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

221.08.12 ACCEPTATION DE LA FACTURE DE M^E RENÉ CHAMARD, AVOCAT – DOSSIER M. STÉPHANE BONENFANT

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer le paiement de la facture numéro 1072-12 au montant de mille six cent neuf dollars et soixante-cinq cents (1 609,65 \$) pour services professionnels rendus dans le dossier de M. Stéphane Bonenfant.

222.08.12 DEMANDE DE MORATOIRE DE LA STATION PLEIN AIR – RECOMMANDATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est caution de la Station plein air de Saint-Pacôme dans un prêt contracté auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Quelle;

ATTENDU QUE le prêt original était de quatre cent soixante-quinze mille dollars (475 000,00 \$) et que le solde en date du 7 août 2012 est de deux cent quatre-vingt-douze mille soixante-quatorze dollars (292 074,00\$);

ATTENDU QUE la Station plein air de Saint-Pacôme n'effectue aucune activité durant la saison estivale ce qui n'engendre aucun revenu;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme autorise la Station plein air de Saint-Pacôme à demander un moratoire sur le prêt cautionné par celle-ci sur le capital et intérêt pour les mois d'août, septembre et octobre 2012 et en capital seulement pour les mois de novembre, décembre 2012 et janvier 2013.

223.08.12 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA

PROPRIÉTÉ – MME YSABELLE FUGÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Ysabelle Fugère a acquis la propriété sise au 208 boulevard Bégin le 23 mars 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Ysabelle Fugère au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 208 boulevard Bégin.

224.08.12 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME JULIE ANCTIL ET M. JESSY GAGNON

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Julie Anctil et M. Jessy Gagnon ont acquis la propriété sise au 177, rue Galarnau le 29 juin 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Julie Anctil et M. Jessy Gagnon au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 177 rue Galarnau.

225.08.12 FONDATION DE L'ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE – TOURNOI DE GOLF ANNUEL

ATTENDU QUE la Fondation de la Polyvalente La Pocatière nous invite à la septième édition de son tournoi de golf annuel le samedi 8 septembre prochain au Club de golf La Pruchière;

ATTENDU QUE la Fondation a pour objectif prioritaire d'aider la Polyvalente La Pocatière à atteindre ses objectifs de réussite éducative auprès des jeunes et dans différents domaines;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de payer deux (2) droits de jeux au coût total de cent cinquante dollars (150,00 \$) lors du tournoi de golf annuel de la Fondation de l'école Polyvalente La Pocatière.

226.08.12 HYDRO QUÉBEC – PROGRAMME PRODUITS EFFICACES

ATTENDU QUE notre demande de remise à l'achat d'un produit sélectionné dans le cadre du programme Produits efficaces a été acceptée lors de l'achat d'un réfrigérateur par le Club des 50 ans et +;

ATTENDU QU'Hydro Québec nous fera parvenir, par le biais de son programme Produits efficaces, un chèque au montant de quatre cents dollars (400,00 \$);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre le montant de quatre cents dollars (400,00 \$) au Club des 50 ans et + pour l'achat de leur réfrigérateur.

227.08.12 CLUB DE MOTONEIGES HIBOUX DU KAMOURASKA INC. – SIGNALISATION

ATTENDU QUE le Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska est à préparer prochaine saison de motoneige;

ATTENDU QU'une demande nous est adressée afin qu'une signalisation adéquate soit installée à l'intersection de la Côte de la Montagne et de la ligne d'Hydro-Québec;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la signalisation soit installée comme par les années passées.

228.08.12 DEMANDE D'UN STAGIAIRE AUPRÈS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

ATTENDU QUE l'Université du Québec à Trois-Rivières offre les services de stagiaires pour une période de trente-deux (32) semaines dans le cadre de leur programme en loisirs et culture;

ATTENDU QUE les connaissances que possède un étudiant universitaire dans ce domaine pourraient être mises à profit pour les activités récréatives de la Municipalité de Saint-Pacôme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à compléter le formulaire de demande de stage de l'Université du Québec à Trois-Rivières afin d'obtenir les services d'un stagiaire dans la concentration en loisirs et culture.

229.08.12 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – DEMANDE D'ENTRETIEN DES BORDURES DE ROUTE LA ROUTE 230

ATTENDU QUE l'entretien des bordures de la Route 230 relève du Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE sur certaines portions de la Route 230, l'herbage réduit considérablement la visibilité pour les automobilistes, cyclistes

et marcheurs et compromet la sécurité de chacun;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres de demande au Ministère des Transports du Québec de procéder à la tonte des bordures de la Route 230 dans les plus brefs délais.

230.08.12 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h56.

231.08.12 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 août 2012 soit accepté tel que présenté.

232.08.12 DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE MODIFIER LES CONDITIONS DE CAUTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME ENVERS LA STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE MORATOIRE DE LA STATION PLEIN AIR SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est caution de la Station plein air de Saint-Pacôme dans un prêt contracté auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle;

ATTENDU QUE le prêt original était de quatre cent soixante-quinze mille dollars (475 000,00 \$) et que le solde en date du 7 août 2012 est de deux cent quatre-vingt-douze mille soixante-quatorze dollars (292 074,00\$);

ATTENDU QUE la Station plein air de Saint-Pacôme n'effectue aucune activité durant la saison estivale ce qui n'engendre aucun revenu;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme autorise la Station plein air de Saint-Pacôme à demander un moratoire sur le prêt cautionné par celle-ci sur le capital et intérêt pour les mois d'août, septembre et octobre 2012 et en capital seulement pour les mois de novembre, décembre 2012 et janvier 2013.

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de modifier les conditions de cautionnement de cette obligation en vertu des modifications expliquées au paragraphe précédent ainsi que selon les termes et conditions mentionnées dans la convention de cautionnement joint à la

présente résolution pour en faire partie intégrante.

233.08.12 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé pour l'entretien de nos chemins en période hivernale;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Durée	COFFRAGE PROVINCIAL INC.		TRANSPORT PIERRE DIONNE INC.	
	Total	\$/km moyen	Total	\$/km moyen
1 an	105 861.91\$	4 364.90\$	99 437.30\$	4 100.00\$
3 ans	295 365.15\$	4 059.50\$	289 580.82\$	3 980.00\$
5 ans	487 451.33\$	4 019.72\$	482 634.70\$	3 980.00\$

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que l'offre de Transport Pierre Dionne inc. soit acceptée au montant de deux cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingts dollars et quatre-vingt-deux cents (289 580,82 \$), excluant les taxes, pour une durée de trois (3) ans.

234.08.12 FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 19h10.



Le Centre d'action bénévole Cormoran est fier de vous annoncer que notre organisme offrira un nouveau service aux aînés de notre MRC: c'est-à-dire un CIA (Carrefour d'Information pour Aînés).

Un Carrefour d'Information pour Aînés est le fruit d'un partenariat entre le Ministère de la Famille et des Aînés du Québec, via la Ministre responsable des aînés, madame Marguerite Blais, ainsi que la Fédération des Centres d'Action bénévole du Québec et l'Association Québécoise des Centres communautaires pour Aînés.

L'objectif d'un Carrefour d'Information pour Aînés consiste à aider les personnes aînées vulnérables à repérer et à comprendre les informations gouvernementales et autres renseignements leur permettant d'améliorer leur qualité de vie. Nous savons tous à quel point nous sommes inondés d'informations de toute nature qu'il faut décoder et évaluer pour en mesurer la pertinence selon notre situation personnelle. Le Carrefour d'Information pour Aînées saura répondre à ce besoin de soutien par une approche personnalisée, une vulgarisation de l'information et l'assurance d'une compréhension du client ou de ses proches. Le programme sera accessible soit par téléphone, soit au

bureau du coordonnateur ou même au domicile de la personne. Le service pourra également prendre la forme de rencontres de groupe portant sur des sujets d'intérêts pour les personnes aînées.

L'ensemble des services sera offert par des intervenants bénévoles dans toute la MRC du Kamouraska, en partenariat avec les autres Centres d'Action bénévole du KRTB.

Nous sommes présentement à l'étape de recruter les bénévoles accompagnateurs qui offriront le service de façon directe ou indirecte auprès de notre clientèle cible. Les bénévoles recrutés seront formés et supportés pour offrir un service de qualité hautement professionnel.

Si ce défi basé sur la relation d'aide vous intéresse ou pour toute autre information concernant ce programme n'hésitez pas à contacter madame Aline Beaulieu au Centre d'Action Bénévole au numéro de téléphone 418-492-5851.

Veillez prendre note que même si le Carrefour d'information pour Aînés en est à l'étape de structuration et que notre objectif est que le service soit pleinement accessible en septembre prochain, le Centre d'Action bénévole répondra entre temps aux demandes de renseignements des aînés et se fera un devoir de vous offrir un service de qualité pour la saison estivale.

Aline Beaulieu
Agente d'information

Les Habitations Saint-Pacôme

Résidence du Lys d'Argent

18, rue Martin
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0
Téléphone : 418-852-2525



AVIS DE LOGEMENTS DISPONIBLES

Par la présente, nous vous faisons part que nous avons quelques logements disponibles dès maintenant pour aînés autonomes ou en perte d'autonomie.

Deux repas par jour (dîner et souper), l'électricité, le chauffage, le câble de base ainsi que l'entretien ménager sont inclus.

- Au premier plancher, 1 logements 3 ½ pièces et un studio 2 ½ pièces ;
- Au deuxième plancher, 2 logements 3 ½ pièces ;
- Au troisième plancher, 1 logement 3 ½ pièces.

Aides financières possibles : Subvention du Programme de Supplément au loyer (selon revenu annuel) et Crédit pour maintien à domicile (70 ans et plus).

Pour tout renseignement ou pour planifier une visite, veuillez communiquer avec la direction au 418-852-2525.

Le Conseil d'administration et la direction



Cercle de Femmes de Saint-Pacôme

**EXPOSITION ANNUELLE ET
OUVERTURE OFFICIELLE DU LOCAL**

C'est avec grand plaisir que nous invitons toute la population à notre exposition annuelle qui aura lieu le mercredi 10 octobre, de 14h00 à 19h00 dans la salle du conseil de l'édifice municipal. Nous espérons que vous serez nombreux à venir admirer les chefs-d'œuvre de nos artisanes ainsi que ceux de 3 jeunes qui ont participé à un atelier de tissage. Des démonstrations de broderie au ruban, de crochet macramé et de crochet de Bruges auront lieu pendant l'après-midi.

De plus, nous serons ravies de vous faire visiter notre nouveau local. L'ouverture officielle, à 17h00, sera faite en présence du maire, monsieur Gervais Lévesque.

Nous vous attendons en grand nombre.

Les membres du Conseil d'administration local, Josée Lévesque, responsable du comité Communications



BESOIN D'UN P'TIT COUP DE POUCE !

**Services Kam-aide inc.
est là pour vous...**

- Service de grand ménage offert à toute la population de la MRC de Kamouraska.
- Tarification avantageuse établie selon votre situation.
- Accès à des programmes d'aide financière, dont le crédit d'impôt pour les personnes âgées de 70 ans et plus.

161-B, Route 230 Ouest
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
(418) 856-5636
www.kamaide.com
kamaide@qc.aira.com



Dans le cadre de son projet Verger conservatoire de la Côte-du-Sud, Ruralys désire informer la population du Kamouraska que des arbres fruitiers patrimoniaux (variétés anciennes) seront disponibles à partir de la fin août jusqu'à la mi-octobre 2012. Vous désirez vous procurer des arbres fruitiers de variétés anciennes? Voici les variétés disponibles :

POMMIERS		POIRIERS
Astrachan	Melba	Beauté flamande
Bancroft	Pomme-pêche de	Favorite de Clapp
Calville blanc d'hiver	Montréal	
Golden Russet	Reinette	
Hume	Rhode Island Greening	
Jaune transparente	Saint-Laurent d'été	
McIntosh Grise	Tolman Sweet	
Melba		

Voici comment procéder :

Une seule vente publique aura lieu le samedi 29 septembre de 10h00 à 16h00 lors de notre journée dégustation annuelle sous le thème *Tomber dans les prunes et croquer la pomme à la Maison de la Prune*, qui aura lieu à la Maison de la Prune, au 129, route 132 Est, Saint-André. Il est cependant possible de réserver des arbres fruitiers dès maintenant en devenant membre de Ruralys. La cueillette des arbres réservés se fait sur rendez-vous à nos bureaux de La Pocatière (1650, rue de la Ferme, La Pocatière). Pour toute information ou pour réserver des arbres, contactez Catherine Plante, agente de développement, au 418-856-6251 #4 ou par courriel : cplante@ruralys.org . Visitez aussi notre site Web : www.ruralys.org !

Souper-conférence L'Arc-en-ciel du cœur

Mercredi, 3 octobre à 18h00, aura un souper-conférence au Club de golf de St-Pacôme. Une conférence humoristique intitulée : « La pathologie et nous » présenté par Pierre Levesque. Menu : Mignon de porc aux canneberges. Au coût de: 17 \$, taxes et pourboire compris.

Nous vous attendons en grand nombre !

Pour réservation de vos billets 856-2282 (Roger) ; 856-3596 (Victor) ; 856-1090 (Madeleine), ainsi qu'à la Tabagie Lunik 492-2096.

Bienvenue à tous.

Prochainement au Centre-Femmes



Comme pour l'enfance, l'adolescence, la jeunesse et la vieillesse, le mitan de la vie est une période fertile en changements et en

bouleversements. La prise de conscience du temps qui passe, jumelée à celle des limites de son corps, peut engendrer un sentiment d'urgence. Urgence de réaliser ses projets ou ses rêves, de prendre soin de soi ou de sortir des rôles qui ne nous conviennent plus.

Des événements marquants peuvent aussi surgir à cette période et conduire à des remises en question ou à des réflexions sur le sens de sa vie. Le départ des enfants, la prise de la retraite, soutien à un conjoint ou un parent malade ou en perte d'autonomie. Voilà des exemples de situations susceptibles d'apporter des modifications importantes dans l'existence des femmes et d'entraîner de profonds questionnements.

Si vous avez 50 et plus et avez le goût de partager avec des femmes qui vivent la même réalité, le programme « Ma vie au mitan » est pour vous. Cette série de 8 ateliers va vous permettre de partager vos expériences, d'échanger et de trouver des réponses à vos questionnements. Ensemble nous pourrions comprendre notre réalité de femme au mitan de la vie. Les ateliers au coût de 10\$ débiteront le mardi 25 septembre à 13h30. Il y a aussi possibilité que les ateliers se donnent en soirée selon la demande.

Vous pouvez vous inscrire au 418-492-1449. Bienvenue à toutes.

Source : Judith Dionne Intervenante
Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska



SAISON DE SKI 2012-2013

**C'EST MAINTENANT LE TEMPS DE VOUS PROCURER VOTRE
CARTE DE SAISON! DÈS LE MARDI 18 SEPTEMBRE JUSQU'AU
DIMANCHE 30 SEPTEMBRE, LA CARTE DE SAISON SERA EN
VENTE AU COÛT DE 150\$**

(AUTRES PRIX SELON LES GROUPES D'ÂGE).

La Station plein air de Saint-Pacôme lance sa plus grosse campagne d'abonnement de son histoire. Une campagne vitale! Un endroit à garder pour nos jeunes! Les cartes sont maintenant disponibles à la Station plein air.

Rendez-vous directement au chalet du club ouvert du mardi au samedi inclusivement de 9h00 à 18h00.

Et dimanche 30 septembre, dernière journée du blitz, vous pourrez aussi vous rendre sur place.

Objectif : 850 billets de saison. 850 billets pour que le plaisir des sports de glisse demeure dans notre région. La Station plein air, un actif important dans votre milieu.

Démontrez-le concrètement du **18 au 30 septembre** à l'occasion de l'ultime campagne de cartes de saison. Les paiements devront être faits au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme. Possibilité de payer en trois versements, plus de détails au 418-852-2430.



Du jardin... À la maison...

**Vos jardins débordent de tomates....
Pourquoi ne pas en faire de la confiture....**

16 tomates bien mûres
1 ¼ tasse de vinaigre de vin
1 tasse de cassonade
½ tasse de miel liquide
1 c. à thé de graine de coriandre
Zeste de 2 citrons
Sel et poivre au goût

Pocher, peler et épépiner les tomates et les couper en petits cubes. Entre-temps, faire un sirop avec le vinaigre, la cassonade et le miel et laisser bouillir jusqu'à ce qu'il soit clair.

Ajouter au sirop les tomates et la coriandre. Reporter à ébullitions et cuire jusqu'à épaississement, soit environ 45 minutes. Ajouter le zeste, le sel et le poivre.

Délicieux sur un craquelin tartiner de fromage à la crème, avec les viandes, les pâtés ou encore avec un fromage bleu.

Vous pouvez aussi varier la saveur en remplaçant la coriandre par du cumin, de l'anis étoilé, du romarin séché, etc.

Marie Parent (418) 852-1697
Cercle de Fermières Saint-Pacôme

Club des 50 ans et plus

Anniversaires du mois d'octobre

Fernande Lauzier	2 octobre	Louissette Ruest	15 octobre
Lucille Beaulieu	3 octobre	Gilles. E. Lévesque	16 octobre
Robert Tardif	4 octobre	Aline Beaulieu	16 octobre
Paul-Émile Charest	5 octobre	Rosaire Thériault	17 octobre
Monique Beaulieu	6 octobre	Gaétane Dubé	18 octobre
Benoît Royer	9 octobre	Denis Croussette	20 octobre
Camille Lizotte	11 octobre	Hélène Guy	26 octobre
Raymonde Boucher	12 octobre	Carmelle Dumont	27 octobre
Gaétan Ouellet	13 octobre	Émilien Gagnon	29 octobre
		John-Anthony Gibbon	30 octobre



Capsule verte Crème glacée

Afin d'empêcher la formation de cristaux dans les pots de crème glacée entamés, placez ces derniers dans un sac à congélation muni d'une fermeture à glissière et rangez-les au congélateur. Ils seront parfaitement protégés.

Sécurité routière Cellulaire et texto au volant

Faits

La conduite automobile exige toute l'attention et la concentration du conducteur.

Le conducteur doit constamment être à l'affût des nombreux imprévus qui peuvent survenir.

L'utilisation d'un cellulaire, pour parler ou texter, représente une importante source de distraction durant la conduite d'un véhicule.

Risques

L'utilisation du cellulaire au volant détériore la performance du conducteur, particulièrement en ce qui a trait aux tâches cognitives et visuelles, et augmente significativement le risque d'accident.

De plus, l'utilisation du cellulaire en conduisant augmente les risques de commettre des infractions au Code de la sécurité routière (brûler un feu rouge, rouler au-delà de la limite de vitesse affichée, ne pas respecter un arrêt obligatoire, ne pas respecter les priorités d'autres usagers de la route, etc.).

Cette augmentation du risque vaut tant pour l'appareil tenu en main que pour le dispositif mains libres.

Les textos

Texter au volant est tout aussi dangereux que de parler au cellulaire. Ces deux comportements affectent négativement des tâches impliquant la vision, l'activité mentale et la coordination.

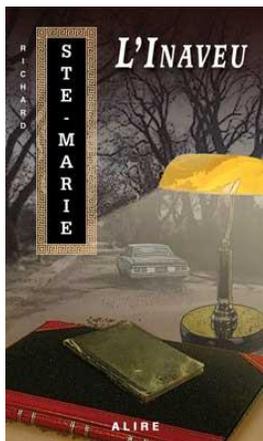
Texter en conduisant augmente le risque d'accident, puisque le conducteur quitte la route des yeux de 4 à 6 secondes. À une vitesse de 90 km/h, c'est comme traverser un terrain de football les yeux fermés.

Chronique culturelle

À lire ce mois-ci...

FINALISTES 2012 DU PRIX ST-PACÔME

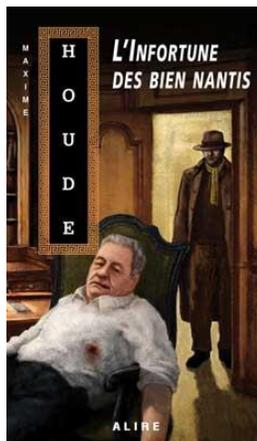
L'Inaveu



Régis Duchesne a trouvé, en rassemblant les effets personnels de son père, mort du cancer il y a quelque temps, un album de photos dans lequel sont rassemblées des coupures de journaux qui témoignent, sur plusieurs décennies, de crimes ayant eu lieu à Montréal. Accompagnant l'album, un étrange carnet noir, remplis de montants d'argent qui s'échelonnent sur la même période, et la mention d'un seul intermédiaire : CS. Obnubilé par

sa découverte, Régis Duchesne confie son inquiétude au sergent-détective Francis Pagliaro, de la Sûreté du Québec : son père ayant été toute sa vie un comptable peu loquace, Régis craint qu'il ait été mêlé à des histoires louches. Mais comment ouvrir une enquête avec si peu d'indices ? Rétorque le policier. Un élément nouveau, qui met en relation directe le cas Duchesne et celui de « La petite disparue du Vendredi saint », une tragédie qui avait horrifié toute la population de Montréal en 1973, amène Pagliaro à réviser sa position. Se pourrait-il que la solution de cette affaire, vieille de trente-cinq ans, se trouve cryptée au cœur des documents découverts par Régis Duchesne ? Et qui donc se cache derrière cet énigmatique « CS » ?

L'Infortune des biens nantis



Alors qu'il tente de relancer sa carrière de détective privé en acceptant tous les petits boulots qui lui sont proposés, Stan Coveleski continue de reprendre goût à l'existence grâce à son ami Maranda, enquêteur à la Sûreté provinciale. Mais c'est Pamela, l'épouse du docteur Du Sablon, qui donne un coup d'accélérateur à sa petite vie tranquille quand elle l'invite à l'une des soirées mondaines qu'elle et le docteur organisent régulièrement. Incorrigible

séducteur et buveur impénitent, Du Sablon se montre toujours désagréable pendant ces soirées, au grand dam de Pamela. Quand celle-ci surgit en pleine nuit chez Coveleski avec un pistolet dans son sac à main, le détective craint le pire... et, de fait, le docteur a été tué d'une balle en plein cœur. Dès le début de l'enquête, les policiers tiquent sur la relation entre la veuve – qui nie être l'auteur du crime – et le détective. Quand un deuxième meurtre survient dans l'entourage immédiat de Coveleski, ce dernier devient le principal suspect. Conscient que, pour sauver sa peau, il doit débusquer au plus vite le ou les véritables meurtriers, Coveleski se bute cependant à un problème de taille : il n'a pas la moindre piste à suivre

À deux pas de chez elle



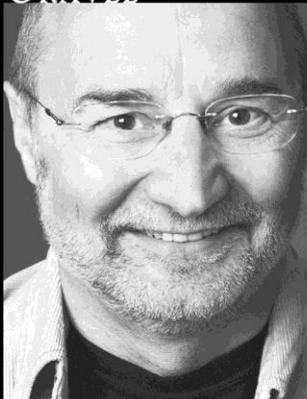
Dans ce tout premier roman policier qu'il destine au public adulte, François Gravel vous invite à accompagner au jour le jour la jeune Chloé Perreault dans sa première mission à titre de sergent-détective à la Sûreté du Québec. C'est avec passion que vous découvrirez les rouages des enquêtes professionnelles ainsi que les espoirs et les ratés d'une recherche qui, de prime abord, semble tout à fait... dépourvue de preuve ! Chloé arrivera-t-elle à faire la lumière sur ce mystérieux dossier, resté irrésolu depuis plus de trente ans ?

La jeune sergente-détective Chloé Perreault doit résoudre une énigme jusqu'alors restée sans réponse: les ossements de Marie-Thérèse Laganière, disparue à Rivière-du-Loup 33 ans plus tôt, sont enfin découverts... tout près de Milton, sa ville natale. Mais ce n'est pas tout ! Au fond du puits où sont retrouvés les restes de Marie-Thérèse, le squelette d'un homme est également découvert...

Chloé devra reprendre les recherches qui avaient été initiées dans les années 1970 et mener une enquête sur un double meurtre commis avant sa naissance. Au cours de ses interrogatoires, elle rencontrera des personnages aussi variés qu'intrigants. Mais qui, des proches de Marie-Thérèse, aurait pu en vouloir à une femme qui était tant appréciée et si talentueuse ?

QUI SERA LE GAGNANT DU PRIX SAINT-PACÔME 2012 ?

FRANÇOIS
GRAVEL



© Martine Doyon

À deux pas de chez elle
Québec Amérique

MAXIME
HOUDE

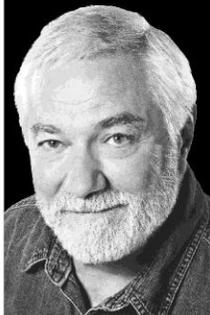


L'infortune
des bien nantis
Alire

RICHARD
STE-MARIE



L'inaveu
Alire



© François Brunelle

RENDEZ-VOUS
AU 11^e GALA DU PRIX SAINT-PACÔME
sous la présidence d'honneur de Michel Dumont

Gala et soirée à 18h
précédé de la traditionnelle table ronde à 14h
Samedi 22 septembre 2012

INFO & BILLETS : 852.3088

Avec la complicité de



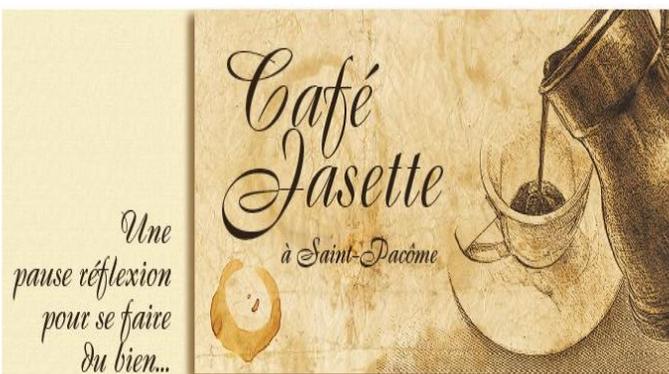
Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière Ouelle



Société
du roman policier
de Saint-Pacôme



SAINT-PACÔME
CAPITALE
DU ROMAN
POLICIER



7 Septième café...

AIDER CEUX QUI AIDENT...

animé par Sylvie Potvin et Gisèle MontPlaisir

Quand : Lundi 15 octobre 2012 à 9h30
Où : Centre municipal de Saint-Pacôme
27, rue St-Louis

Le Comité des proches aidants et Perce-Neige

Deux intervenantes dynamiques présentent les nombreux services offerts par ces deux organismes aux personnes souffrantes et à leurs aidants naturels.

Inscription obligatoire au 418.852.2356
demandez Marijo...

Covoiturage possible, renseignez-vous!

En collaboration avec :  Club des 50 ans et plus de Saint-Pacôme

Famille et Aînés Québec 

et leurs partenaires :   Cercle de Femmes Saint-Pacôme
Municipalité de Saint-Pacôme



Souper Oktoberfest

(Souper 3 services :
potage, plat principal et dessert)
Saucisse et choucroute
Bœuf à la bière

Suivi d'une soirée dansante
(surveillez la programmation
pour plus de détails)

Le samedi 20 octobre 2012
à 18h00

Billets en vente : Station Plein Air
Municipalité de Saint-Pacôme

DATES À RETENIR

Octobre 2012

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2 Séance ordinaire du Conseil municipal à 20h00 Gym. Cerveau am et pm	3 Fermières Atelier : broderie au ruban	4 Vidanges 1 Bibliothèque De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble Âge d'or Cartes 13h00 Qi gong 18h30	5 Vidanges 2	6
7 Bibliothèque De 10h00 à 12h00	8 Âge d'or C.A. 19h30	9 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 Gym. Cerveau am et pm Chevaliers de Colomb Réunion mensuelle 19h30	10 Fermières 14h à 19h Exposition locale + ouverture officielle du local 19h30 Réunion mensuelle	11 Récupération 1 Bibliothèque De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble Âge d'or Cartes 13h00 Qi gong 18h30	12 Récupération 2	13
14 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 Brunch CACP au Club de golf	15 Café Jasette 9h30 Au Centre municipal	16 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 Gym. Cerveau am et pm	17 Fermières Atelier : à venir	18 Vidanges 1 Bibliothèque De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble Âge d'or Cartes 13h00 Qi gong 18h30	19 Vidanges 2	20 Souper et soirée Ocktoberfest Station Plein Air
21 Bibliothèque De 10h00 à 12h00	22	23 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 Gym. Cerveau am et pm Club Optimistes 19h30 Réunion des membres	24 Fermières Atelier : crochet de Bruges	25 Récupération 1 Bibliothèque De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble Âge d'or Cartes 13h00 Qi gong 18h30	26 Récupération 2	27
28 Bibliothèque De 10h00 à 12h00	29 Comité de développement 19h30	30 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 Gym. Cerveau am et pm	31 Fermières Atelier : finition des pièces	HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE Les dimanches de 10h00 à 12h00, les mardis de 18h30 à 20h30 et les jeudis de 15h30 à 17h30 Téléphone : 418-315-0579		

Date de tombée : 15 octobre 2012

Prochaine parution : 24 octobre 2012